



La Rousselle et la Mar : Essai sur le développement urbain et la topographie du faubourg Saint-Eloi

*par Ezéchiél Jean **

L'espace urbain actuellement délimité par le cours d'Alsace-et-Lorraine, le quai Richelieu, les cours Victor-Hugo et Pasteur et la rue Duffour-Dubergier constitue le premier espace suburbain d'accroissement désigné aussi comme le faubourg Saint-Eloi. Ce faubourg marchand, né de la croissance des dernières décennies du XII^e et du début du XIII^e siècle se développe au sud des murs de la cité antique. A l'ouest et au sud-ouest, il confronte le quartier canonial de Saint-André par l'intermédiaire des actuelles rues Duffour-Dubergier et Porte-Basse ainsi que par le cours Pasteur. Au sud, le cours Victor-Hugo fossilise le tracé des fossés de la deuxième enceinte bordelaise jusqu'à la place Bir-Hackeim. La façade du quai Richelieu clos le faubourg à l'est.

La deuxième enceinte bordelaise, vraisemblablement achevée en 1227, est formée d'un mur double, séparé par deux fossés (« *arrefossat et fossat* » mentionnés en 1262). Percée de sept portes dont certaines étaient précédées de barbicanes, le faubourg englobe les paroisses prospères de Saint-Eloi et Sainte-Colombe créée respectivement en 1159 et 1181 ainsi qu'une partie de la paroisse Saint-Michel appelé la Rousselle, soit environ 9 hectares. Si les étapes réelles de la construction de l'enceinte sont encore difficiles à cerner, il est certain que la décision municipale de clore le faubourg constitue la consécration du nouveau centre de gravité économique et social créé depuis le début du XII^e siècle au sud de la cité antique.

L'activité économique et politique qui caractérise le faubourg Saint-Eloi, siège de la municipalité de Bordeaux, est drainée par l'estey du Peugue qui longe d'ouest en est le rempart antique, est reste navigable dans ce secteur jusqu'au début de l'époque moderne. La veine économique et sociale du faubourg est captée par la veine hydrographique qui alimente le marché (actuelle place Fernand-Lafargue).

L'analyse morphologique de ce secteur ne peut pas se faire en vase clos. C'est la raison pour laquelle il a semblé nécessaire de prendre en compte les abords parcellaires immédiats, tant au nord (feuille de la Douane) qu'au sud (feuille de l'Hôtel-de-Ville et Saint-Côme) afin de ne pas confondre les résultats de l'analyse avec la localisation de l'antique, du médiéval et du moderne présents au sein de la trame (fig. 1). C'est bien de la forme du paysage urbain, de sa genèse et de son fonctionnement dont il est ici question et non de la reconstitution d'un puzzle chrono-géographique qui n'explique pas pourquoi ce faubourg s'est hissé au premier rang des secteurs économique, politique et social dès la fin du XII^e siècle.

* Doctorant en histoire médiévale, Université Bordeaux III.

Les unités de plan

Une observation approfondie de l'ajustement parcellaire et de ses orientations permet de dégager dix unités de plan (fig. 3), c'est-à-dire dix ensembles qui, de par l'homogénéité de leur forme ou par l'aberration de forme qu'il comporte, suggèrent une histoire commune ⁵.

Les zones en façade de Garonne

- Zone 1 : cette zone est constituée par les hôtels de façade des quais. Elle confronte l'ancienne rue de la Porte-Saint-Jean (actuel cours d'Alsace-et-Lorraine) ⁶ au sud, les rues Ausone et du Chai des Farines, dépasse la carte et bloque l'hôtel de la Douane au nord. Elle est fermée par le quai Richelieu (Bourgogne) à l'est. Une série de très petites parcelles (5 x 5 ou 5 x 10 mètres) se distinguent de part et d'autre du Quai-Bourgeois à l'est d'un alignement remarquable accroché autour de la porte Cailhau.

- Zone 2 : face à la Garonne, ce bloc est limité par le quai Richelieu (Bourgogne) à l'est, la place Bir-Hakeim et le cours Victor-Hugo (fossés de Bourgogne) au sud, la rue de la Rousselle à l'ouest et la rue de la Porte-Saint-Jean au nord. La partie est, directement en contact avec la Garonne, se distingue, malgré les apparences, des îlots de façade de la zone 1. L'alignement infra parcellaire est lui aussi bien présent mais son orientation est sensiblement divergente à la précédente qui suit scrupuleusement le méandre du fleuve. Il n'existe aucune concordance d'alignement tel ceux notés dans les zones de lotissements médiévaux des paroisses Saint-Michel et Sainte-Croix plus au sud ⁷. C'est une venelle et une série de parcelles non bâtie qui remplacent les dits alignements et accentue la confusion et l'assimilation que l'on pourrait faire de ces deux zones. Sur l'ensemble des quais de Bordeaux, et mis à part les constructions exceptionnelles des Quinconces et de la place de la Bourse, l'ensemble des îlots confrontant la Garonne sont tous caractérisés par une apparence longiligne accentuée par l'implantation dorsale d'un alignement remarquable que l'on suit d'îlot en îlot sur plusieurs centaines de mètres. L'apparente gémellité de la zone 2 avec la zone 1, et nous allons le voir avec la 3, tombe rapidement lorsqu'on note l'épaisseur importante de l'îlot coincé entre le quai Richelieu (de Bourgogne) et la rue de la Rousselle : 87,50 mètres par la rue de la Porte-des-Portanets, contre 20 mètres en moyenne pour tous les îlots avec alignements dorsaux situés le long des quais. Cette zone, à l'instar des zones 1 et 3, ne joue pas le rôle d'écran entre le tissu urbain et la Garonne, elle génère au contraire un effet d'aspiration que caractérise l'orientation parcellaire, perpendiculaire à la courbe du fleuve.

- Zone 3 : c'est le pendant de la zone 1, dont les limites s'étendent au-delà du cadre d'étude, depuis la place Bir-Hakeim (de Bourgogne), jusqu'à la rue du Moulin à l'est de l'église Sainte-Croix. Les parcelles de très petite taille ainsi qu'un alignement remarquable interne sont ses principaux traits ⁸.

Les zones de limite nord

- Zone 4 : cette zone s'étend sur 600 mètres d'est en ouest sur une épaisseur de 40 mètres du nord au sud rassemble 4 îlots longilignes entre les rues du Loup, du Cerf-Volant, du Palais-de-l'Ombrière (Neuve-du-Palais) au nord d'une part ; et les rues des Mottes, des Trois-Canards, du Mû, et Poitevine au sud d'autre part ; le passage Pey-Berland à l'ouest et la place du Palais à l'est. Chaque composant est caractérisé par un alignement remarquable interne presque continu d'est en ouest qui joue le rôle d'écran entre des parcelles de très petite taille (5 x 5 mètres en moyenne) au sud et des parcelles oblongues (5 x 10 à 15 mètres) au nord. Cette zone dépasse le cadre de l'étude, à l'ouest, et butte sur le cours d'Albret.

- Zone 5 : Cette zone confronte tout du long le secteur 4 sur une épaisseur moyenne identique. Il est limité au nord par les rues des Mottes, des Trois-Canards, du Mû, Poitevine et par la place du Palais au Nord, par la rue Ausone, l'ancienne rue du Pont-Saint-Jean et la rue de la Porte-Saint-Jean à l'est ; par les rues de la Rousselles, Sainte-Colombe (et sa place), la rue du Vieux-Marché (Ancien-Marché) et par un alignement remarquable de parcelles allongées d'est en ouest et noté comme étant le ruisseau du Peugue sur la source cadastrale. Cette zone butte sur le cours d'Albret au-delà du secteur étudié. Des parcelles rectangulaires de petite taille, sans presque aucune dépendance, suivent l'orientation des rues. L'alignement remarquable se prolonge, au-delà de la rue Sainte-Catherine (Poisson-Salé), par un système interne de voirie fait d'impasse et de nombreuses circonvolutions viaires : la rue des Herbes, l'impasse Poitevine (Voûte-du-Peugue) et rue du Pont Saint Jean. A l'est, deux îlots, dont un coudé sur la rue de la Rousselle, terminent la zone en entonnoir ouvert sur la zone 1 côté Garonne. La présence d'un alignement interne de l'îlot situé entre la place du Palais et la rue du Pont-Saint-Jean accentue l'entonnoir et se greffe lui aussi sur l'impasse Poitevine (Voûte-du-Peugue).

5. Le zonage par unité de plan se définit par l'observation et le regroupement de caractères géométriques propres à la structure d'une partie de la trame et par la différence d'organisation spatiale qui l'isole de ce qui l'entoure.

6. Le cours est percé dans la décennie 1860 et s'appelle rue de la Vallée-du-Peugue jusqu'en 1871, date à laquelle il devient le cours d'Alsace-et-Lorraine.

7. Jean, 2001, p.93-96.

8. *Ibid.*, voir à propos de cette zone la page 93, et le descriptif de la zone 2.

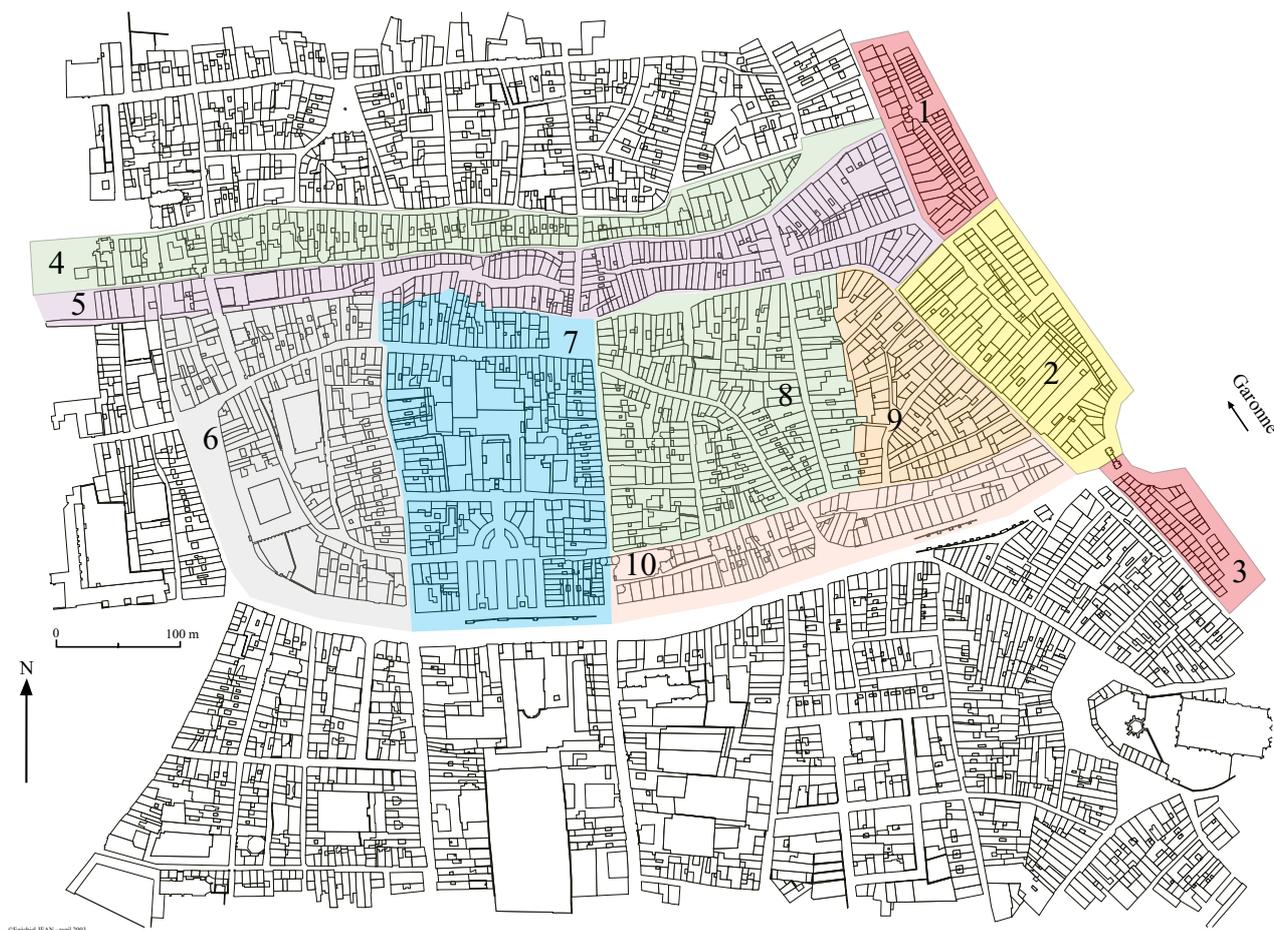


Fig. 3. - Les unités de plan.

Les zones de limite sud

- Zone 6 : cette zone confronte l'alignement du ruisseau du Peugue au nord, la rue Sainte-Catherine (du Cahernan et du Poisson Salé) à l'est, le cours Victor-Hugo (fossés des Carmes) au sud, et par le cours Pasteur (fossés des Tanneurs) et la rue Duffour-Dubergier (Boule-du-Pétal) à l'ouest. Le coude formé par le cours Victor Hugo et le cours Pasteur se répercute en onde dans la zone et affecte les orientations internes de la voirie par l'intermédiaire de la rue Saint-Antoine, aujourd'hui disparue, et de la rue Paul-Bert. Deux sous-ensembles se dégagent de part et d'autre de cette dernière : à l'est des îlots constitués par des parcelles alignées en bande, à l'ouest la présence de parcelles de très grande taille (25 x 40 mètres) qui noyautent le centre des îlots⁹.

- Zone 7 : pendant du premier sous-secteur évoqué dans la description de la zone 6, elle longe la rue Saint-James à l'est, le cours Victor-Hugo (fossés de l'Hôtel-de-Ville) au sud, la rue

Sainte-Catherine (du Cahernan et du Poisson Salé) à l'ouest et se démarque par un changement brutal d'orientation parcellaire avec la zone 4 au nord. Elle est aussi marquée par la présence de parcelles de grandes tailles, les unes à l'ordonnement indéterminé situées entre les rue Gouvéa (de Gourgue) et Pierre-de-Coubertin (de Gourgue) et la rue des Ayres, les autres, relevant visiblement d'une action planifiées constitue aujourd'hui la place de la Ferme-de-Richemont, à l'emplacement du parking Victor-Hugo désigné comme place du Grand-Marché sur le cadastre. Les parcelles de petite taille suivent la voirie et présentent une orientation nord / sud très homogène.

9. La tentative de scinder la zone 6 en deux sous-ensembles, à l'instar des zones 8, 9 et 10 est grande. L'apparence barlongue de la zone 10 ne se répercute aucunement sur les unités 8 et 9. En revanche, les îlots en forme de croix de la zone 6 où se trouve l'actuel Musée d'Aquitaine se répercute profondément sur ceux situés plus à l'est. C'est la raison pour laquelle cet ensemble trouve une unité interne qui le différencie des autres.

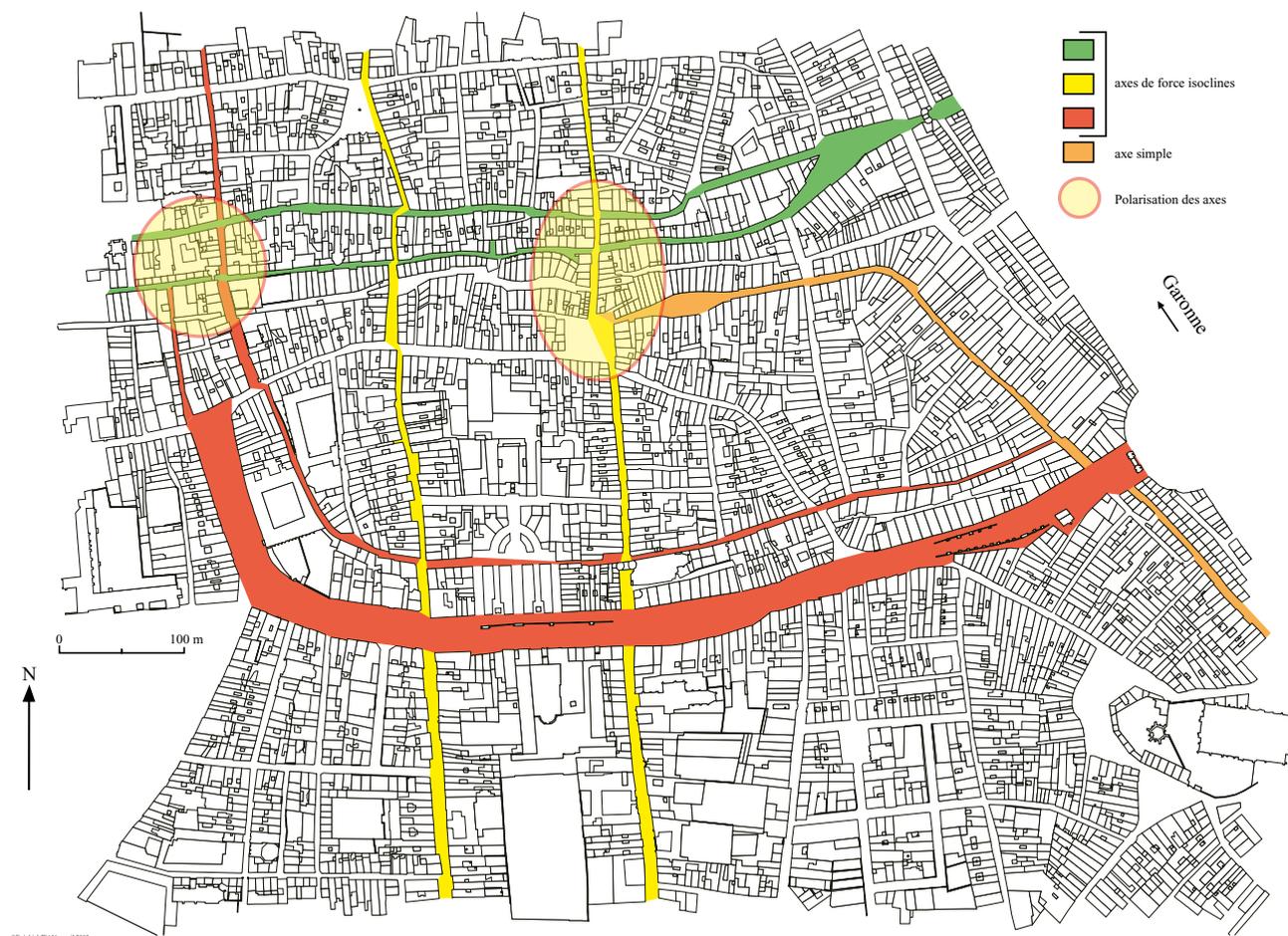


Fig. 4. - Les axes de force.

- Zone 8 : elle jouxte, au nord, la place et la rue Sainte-Colombe ainsi que le brin occidental de la rue de la Rousselle ; un changement brutal d'orientation parcellaire marqué avec précision sur la carte constitue sa limite est. La rue Teulère (Poudiot) et une partie de la rue Renière fixe la limite sud et la rue Saint-James celle de l'ouest. Cette zone est constituée de parcelles de petite taille orientée sur les voies et qu'un effet centrifuge aspire vers le nombril de l'îlot situé au nord du coude de la rue Bouquière.

- Zone 9 : de forme lancéolée, la zone 9 se démarque de la zone 8 par un changement brutal d'orientation accentué par la présence de trois à quatre pattes d'oie qui aspire le parcellaire vers la rue Renière. Limitée au nord-est par la rue de la Rousselle, au sud par la rue Renière et à l'ouest par la ligne qui marque le changement d'orientation, cette zone n'est pas sans rappeler la zone de fracture décelée lors de l'étude des lotissements de Saint-Michel et Sainte-Croix¹⁰. C'est sur elle que se

greffent les orientations parcellaires des zones 2 et 8 selon une ligne interne de fracture qu'il est délicat se souligner à ce stade de l'analyse.

- Zone 10 : les rues Teulère (Poudiot) et Renière au nord, la rue de la Rousselle à l'est, le cours Victor-Hugo (fossés Saint-Eloi et de Bourgogne), au sud et la rue Saint-James à l'ouest, isolent deux îlots constitués de petites parcelles alignées sur la voirie et marquées par des alignements internes, simple et dans le prolongement d'une rue pour l'îlot greffé sur l'église Saint-Eloi et double en ce qui concerne le suivant, dans le prolongement de l'impasse de la Fontaine-Bouquière (ruelle de la Fontaine-Bouquière). Le changement brutal de la taille des parcelles de part et d'autre de la Grosse cloche, l'isole de la zone 7 et les orientations des zones 8 et 9.

10. Jean, 2001, voir à propos de cette zone la page 96 et le descriptif de la zone 8.

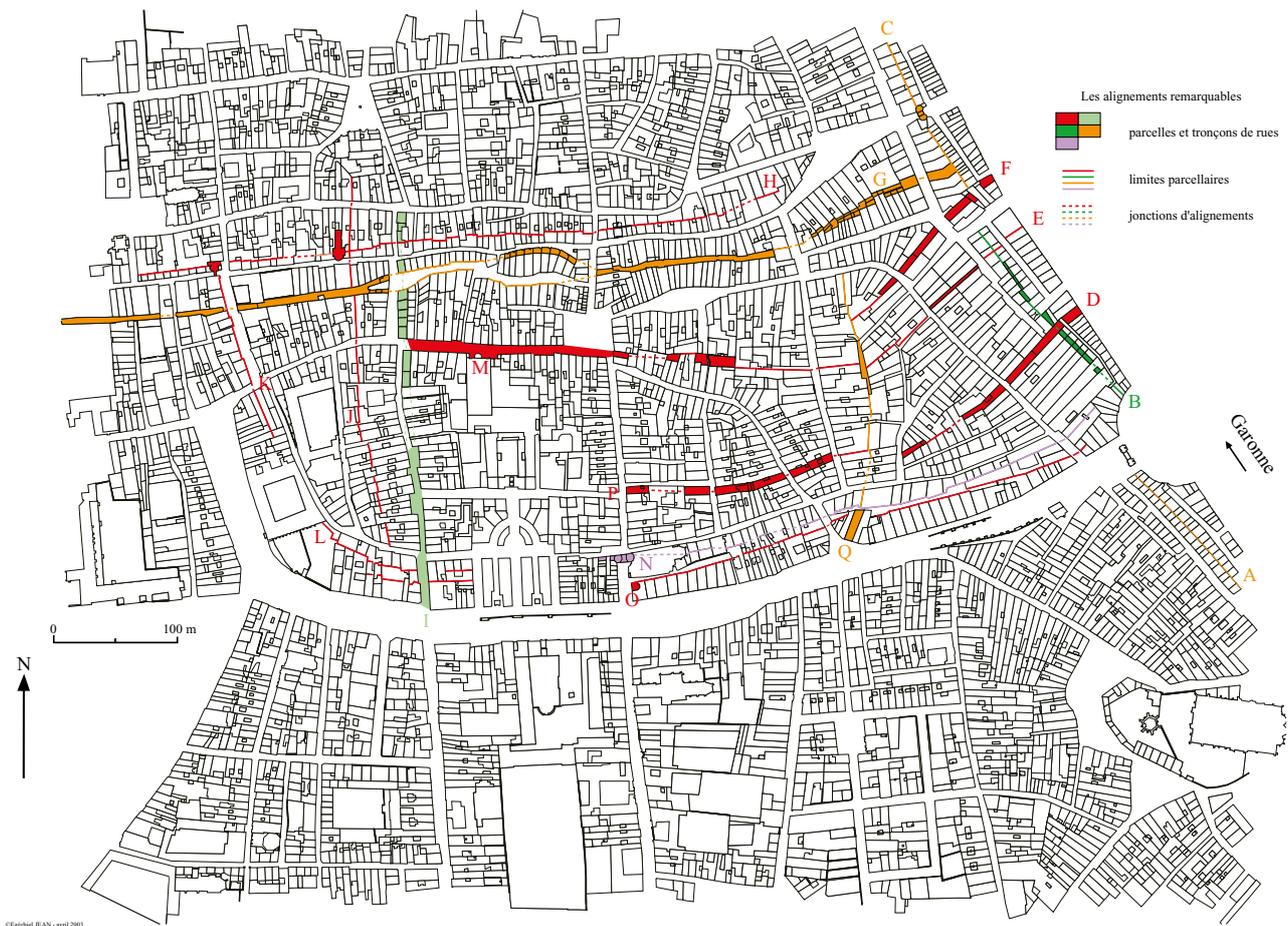


Fig. 5. - Les anomalies de détail de la trame parcellaire.

Le comportement parcellaire et ses anomalies

Les orientations dominantes de la trame parcellaire

Le plan cadastral de Bordeaux, et plus particulièrement du faubourg Saint-Eloi, recèle une grande quantité d'orientations dont aucune ne se révèle dominante au premier coup d'œil. Contrairement à d'autres villes qui fournissent des orientations privilégiées, le cas de Bordeaux confine parfois à la confusion et le choix entre les directions dominantes n'est pas aisé. On retiendra cependant trois orientations pour ce secteur :

- une orientation NL-6°E, sécante 86°W, très présente entre la rue Sainte-Catherine et la rue Saint-James et qui diffuse jusqu'à la rue Neuve, malgré l'attraction et le réaligement des parcelles effectuées au contact de la rue Bouquière,

- une orientation située entre NL-42°E et NL-46°E entre la rue Neuve et le bord de la grave, qui butte sur la zone de fracture numéro 9,

- enfin une orientation plus ponctuelle de NL-72°W entre le cours Pasteur et la rue Duffour-Dubergier d'une part et l'ancienne rue Saint-Antoine d'autre part.

Les lignes de force du plan

Certaines rues ou alignements de rues constituent les lignes de force de ce secteur et du plan de la ville (fig. 4). Les unes structurent l'ensemble de plan de la ville et ont été retenues pour cadrer la zone géographique de cette étude. Elles façonnent durablement le tissu urbain et dépassent, parfois, le cadre du parcellaire représenté ici. Elles ont ici la particularité de fonctionner en binômes isoclines ¹¹.

11. Chouquer, 2000. Définition donnée p. 188 : « principe de permanence d'un effet d'orientation dans les formes paysagères du à la présence d'un élément directeur ou morphogène. »

Ce sont le cours Victor Hugo (fossés de Bourgogne, Saint-Eloi, de l'Hôtel-de-Ville et des Carmes), le cours Pasteur (fossés des Tanneurs) dont la largeur moyenne de 35 mètres constitue une trace irréversible sur le plan d'ensemble de la ville de Bordeaux. Cet élément constitue un morphogène puissant dans la trame urbaine. Il se double, plus au nord, d'un alignement viaire similaire constitué par les rues Saint-Antoine, Paul-Bert, de Guienne, Teulère et Renière.

D'autres axes, plus discrets en comparaison, sont aussi à retenir :

- l'alignement des rues des Mottes, des Trois Canards, du Mû, Poitevine en tout ou partie effacée de la trame actuelle suite au percement de la rue de la Vallée-du-Peugue qui deviendra le cours d'Alsace-et-Lorraine en 1871 est doublé par les rues du Loup, du Cerf-Volant et la rue du Palais-de-l'Ombrière (Neuve-du-Palais). Ces axes parallèles sont capturés au niveau de la place du Palais par l'ouverture de la Porte-de-Cailhau.

- la rue Sainte-Catherine (rue du Cahernan et du Poisson Salé pour les parties visibles) parallèle à l'alignement des rues du Mirail, Saint-James, de la place Fernand Lafargue et des Epiciers,

- enfin, un alignement que seule une vue d'ensemble du plan de la ville permet de distinguer, celui formé par les rues du Moulin, Carpenteyre, de la Fusterie, de la Rousselle, et de la rue et place Sainte-Colombe.

Ce dernier axe présente un décroché important au niveau de la rue de la Rousselle provoqué par un effet de capture qui sera développé plus loin dans l'analyse.

Des lignes interviennent au second degré, pour gérer les dynamiques internes de la zone étudiée :

- l'arc formé par les rues des Boucheries et Bouquière avec la rue des Ayres par l'intermédiaire de la place Fernand Lafargue (Ancien-Marché),

- et l'axe de liaison formé par les rues Neuve et de la Chapelle Saint-Jean.

Enfin la confluence de certaines de ces lignes crée des nœuds de voirie et notamment deux :

- celui formé par la rencontre du système rouge (Victor Hugo) et du système vert d'une part,

- et celui créé par la polarisation des systèmes bleu (Loup et Cerf-Volant) et orange (Rousselle) sur le système jaune autour de la place Fernand-Lafargue et de la rue des Epiciers.

Les alignements remarquables de limites parcellaires

Présent à l'échelle d'ensemble de la trame urbaine, les lignes de forces sont liées à un certain nombre d'alignements remarquables de voirie, parcelles et limites parcellaires dont le tracé pourrait évoquer la présence d'anciennes voies ou éléments fortifiants de la ville. Le tableau ci-dessous contient la liste de ces alignements qui concernent au moins deux îlots (fig. 5) (tableau).

Ces alignements peuvent se regrouper en fonction de leur orientation et de leur organisation en cinq groupes.

Le premier réunit les alignements A, B et C face à la Garonne et dépasse largement le cadre de cette étude notamment pour les tronçons A et C qui se poursuivent respectivement jusqu'aux rues du Port et Duployé. L'alignement B se dégage quelque peu de l'ensemble car il ne suit pas la courbe d'orientation donnée par la Garonne. Il est constitué par des limites parcellaires et des parcelles non bâties tel que le note la source cadastrale.

Le deuxième est constitué par les longs alignements G et H, relativement parallèle, et qui dépassent le cadre de l'étude du côté de Pey-Berland.

Le troisième comporte les tronçons I et J, eux aussi isoclines et appuyé sur les axes de force d'orientation antique.

Le quatrième groupe est organisé à l'intérieur des îlots bordés par les axes de forces en forme de canne donnée par les cours Victor-Hugo et Pasteur. Ce sont les alignements L (deux morceaux), N et O que termine l'alignement K qui boucle l'ensemble par capture d'une parcelle de très petite taille et de forme aberrante qui franchit la rue des Mottes.

Enfin le cinquième groupe, formé par les alignements D, E, F, M et P qui buttent sur la ligne Q, forme un véritable réseau en arêtes de poisson et traduit un changement d'orientation de la trame parcellaire manifesté dans la zone 9. A l'est, les alignements D, E et F semblent faciliter les rapports espace urbain / fleuve et ont une orientation globale située entre NL-42°E et NL-46°E. A l'ouest de la ligne de fracture Q, les alignements M et P traduisent une orientation entre NL-1°E et NL-4°W (perpendiculaire NL-86°W). La ligne Q focalise ce basculement brutal d'orientation à proximité de la rue Neuve.

Alignements	Longueur (en mètre)	Composition	Orientation	Formes	Observations
A	340	limites parcellaires	NL-48°W	droite	L'alignement dépasse le cadre du secteur, seuls 110 mètres sont visibles (cf. commentaires)
B	175	limites parcellaires et parcelles	NL-47°W	droite	
C	275	limites parcellaires et parcelles	NL-60°W	droite	L'alignement dépasse le cadre du secteur, seuls 130 mètres sont visibles (cf. commentaires)
D	185	parcelles et limites parcellaires	NL-32°E à 46°E	arc brisé	L'arc crée un changement d'orientation entre le petit brin (NL°32E) et le grand (NL-46°E)
E	175	limites parcellaires et parcelles	NL-42°E	droite	
F	165	parcelles et limites parcellaires	NL-46°E	droite	
G	645	parcelles, voirie et limites parcellaires	NL-6°E à 26°E	alignement bifide et arqué	L'alignement dépasse le cadre du secteur, seuls 645 mètres sont visibles (cf. commentaires)
H	525	limites parcellaires et parcelles	NL-6°E à 23°E	droite	L'alignement dépasse le cadre du secteur, seuls 525 mètres sont visibles (cf. commentaires)
I	320	voirie et parcelles	NL-86°W	droite	Alignement constitué de 130 m de rue et 140 de parcelles
J	300	limites parcellaires	NL-80°W à 88°W	arc brisé	
K	140	limites parcellaires	NL-72°W	droite	
L	110/90	limites parcellaires	NL-30°W à 2°E	arc double	Constitué de deux brins parallèles, le plus long étant au nord
M	370	parcelles, voirie et limites parcellaires	NL-4°W	droite	Alignement constitué de 170 m de rue et 200 de parcelles et limites parcellaires
N	415	parcelles, voirie et limites parcellaires	NL-15°E à 48°E	droite morcelée	Alignement morcelé s'appuyant sur l'impasse de la fontaine Bouquière depuis la grosse cloche et se termine par un changement d'orientation brutal
O	405	parcelles, voirie et limites parcellaires	NL-15°E à 48°E	droite	Parallèle à l'alignement N
P	170	parcelles et limites parcellaires	NL-1°E à NL-19°E	arc brisé	
Q	220	parcelles, voirie et limites parcellaires	NL-77°W à 82°E	arc brisé	

Les anomalies ponctuelles de la forme parcellaire

Certains traits de la trame parcellaire évoquent la complexité à démêler l'échafaud de sa constitution. Un certain nombre d'anomalies affecte le tissu et ouvre à des suggestions d'interprétations.

Les ruptures d'orientations

Ces ruptures et ondulations multiples de la trame caractérisent de façon plus générale le plan de Bordeaux. « *Il arrive quelquefois qu'on observe, dans un îlot une nette rupture d'orientation se reproduisant, à l'identique, sur plusieurs parcelles. Ces ruptures provoquent la naissance de parcelles urbaines coudées en V très ouvert. Elles peuvent donc indiquer un fait topographique antérieur sur lequel les parcelles ont pris appui.*¹² » Le plan en offre un remarquable exemple à l'angle des cours Victor Hugo et Pasteur, évoquant les fossés de la deuxième enceinte bordelaise et son rattachement à celle de la cité antique. Moins évident, mais tout aussi surprenant, le changement brutal d'orientation de part et d'autre de l'alignement Q, crée, à l'est, une série de pattes d'oies internes et externes susceptibles de raccrocher la trame à l'ouverture d'une porte d'enceinte tel qu'on peut l'observer rue des Boucheries à l'emplacement de la porte médiévale dite « *porta Boqueyra* ».

Rues et places de forme aberrante

Ces tracés tourmentés traduisent souvent une réalité sous-jacente du plan ancien de la ville comme le passage d'une enceinte, le raccord d'une trame urbaine, d'enclos ou d'édifices... Le plan en offre quatre exemples :

- le tracé du cours Victor Hugo et du cours Pasteur constitue un espace tampon de première importance et bouleverse les comportements parcellaires au nord et au sud,
- le tracé et l'alignement des rues du Loup et du Cerf-Volant qui se conclue par un brutal changement d'orientation et la forme en coude caractérisée de la rue du Cerf-Volant vers la rue des Bahutiers,
- le tracé tourmenté de la rue des Herbes, bordées par deux îlots longilignes de forme arquée constitués de toutes petites parcelles, au milieu de l'alignement G, et à proximité de la place Fernand Lafargue,
- enfin, la forme toute particulière de la rue et de la place Sainte-Colombe qui crée une panse.

Parcelles anormales indiquant d'anciennes rues et éléments topographiques

Le parcellaire des quartiers Saint-Eloi et de la Rousselle invite à restituer le tracé de plusieurs rues légèrement déplacées

au cours du temps et pourrait témoigner de la mise en place d'un réseau primitif que l'on abordera plus tard en détail.

L'exemple le plus frappant est donné par l'alignement de parcelles, de voies et de limites parcellaires (alignement G) sur l'emplacement du ruisseau du Peugue. Au nord-ouest, trois grandes parcelles allongées est-ouest sont notées « ruisseau du Peugue » sur le cadastre. La mise en rapport de ces trois parcelles avec la rue des Herbes, l'impasse Poitevine (Voûte du Peugue) et un alignement remarquable d'arrière cours entre la Place du Palais et la rue du Pont-Saint-Jean, permettent de reconstituer le lit de l'estey.

Une autre illustration permet de reconstituer un état antérieur du tracé de la rue Sainte-Catherine dont la forme se trouve bouleversée par une série de décrochés et de baïonnettes entre la rue de Gouvéa et la place Saint-Projet (alignement I).

Enfin, le réseau en arêtes de poisson construit sur l'épine dorsale de l'alignement Q ne pourrait-il pas être considéré comme un premier réseau viaire ?

Essai sur le développement urbain et la topographie des quartiers Saint-Eloi et de la Rousselle de l'Antiquité tardive à la fin du Moyen Age

La recherche sur le développement et la topographie de ce secteur, éclairée par la morphologie, doit être recoupée avec différents travaux afin d'expliquer l'émergence de ce pôle de pouvoirs multiples réalisée entre l'Antiquité et le Moyen Age (fig. 6). « *Il s'agit d'associer les formes repérées et individualisées avec des données historiques afin de suggérer des rapprochements permettant l'interprétation.*¹³ »

La topographie du suburbium sud à la fin de l'Antiquité

L'étude géomorphologique réalisée par le BRGM restitue avec précision l'emplacement du lit du ruisseau du Peugue et crée un véritable talweg tel que le plan de synthèse le fait apparaître. La zone bleutée définit la largeur du talweg qui passe de 50 mètres à l'ouest à près de 100 mètres à l'est. La forme conique des îlots associés entre la place du Palais et la rue du Pont-Saint-Jean évoque le débouché de l'estey. Une série de

12. Chouquer, 1994, p. 370.

13. Chouquer, 2000, p. 372.

six parcelles présentant un décroché interne accentuent l'effet. Deux renflements sont observables sur la partie médiane du ruisseau.

Au nord du Peugue, le tracé de l'enceinte de la cité antique est fossilisé par l'alignement remarquable H¹⁴ que l'on suit sur 525 mètres. La flaque urbaine s'étend sur une surface maximale de 150 à 170 hectares à la fin du II^e siècle et englobe complètement le secteur étudié même si les densités de population ont tendance à se concentrer sur le site primitif de la cité situé entre le cours de l'Intendance et le Palais-Gallien¹⁵.

De fait, on repère au sein de la trame la prégnance de l'orientation antique sur le réseau viaire (rues Sainte-Catherine et Saint-James) et parcellaire comme la zone jaune du plan de synthèse l'indique.

« *Le sud suburbium était devenu au VII^e siècle le quartier monastique.*¹⁶ » Les rares données que nous avons sur ce secteur soulignent que les terrains non stabilisés des rives du Peugue sont partagés entre le chapitre Saint-André et le monastère bénédictin de Sainte-Croix. Quelles est la densité du peuplement à cette époque ? Trop peu d'éléments sont à disposition pour évoquer l'emprise du bâti et le développement du réseau viaire durant le Bas Moyen Age.

L'implantation d'un nouveau pôle portuaire au sud du Peugue

Que s'est-il produit entre l'époque du port intérieur romain sur la Devèze et la migration des activités portuaire le long de la grave au XIII^e siècle ?

Tous les historiens de Bordeaux s'accordent à dire que l'envasement progressif de la Devèze, du fait des négligences d'entretien (curetage) et de la conquête progressive des rives de la Garonne, aboutit à ce qu'elle ne soit plus navigable dès la fin du VII^e siècle. L'estey des Anguilles tel qu'on l'appelle au XV^e siècle a perdu sa fonction portuaire relativement tôt. La perte de vitesse de la zone portuaire intérieure a forcé les habitants de la cité, et notamment les marchands, à développer un autre pôle d'activités à la fois proche de la cité et facilement navigable.

L'installation progressive et la migration des activités portuaires se sont vraisemblablement faites dans des conditions moins idylliques que ne le laisse supposer cette analyse. Toutefois, le ruisseau du Peugue semble avoir été privilégié aux autres estey qui couraient dans et à proximité de la ville. Les estey de la font d'Audeyola et de la fontaine des Pontets (impasse de la fontaine Bouquière), qui naissaient trop près de la ville ne devaient pas fournir un tirant d'eau assez important pour permettre le passage d'embarcations. L'estey de l'Eau Bourde (Aïga Borda en gascon), au pied des murs du monas-

tère de Sainte-Croix se situait trop loin, à un kilomètre, et la zone suburbaine dans l'interstice devait être en grande partie occupée par des sols marécageux. Le ruisseau du Peugue, de par sa proximité et son débit plus élevé¹⁷ s'est révélé être plus propice à accueillir ces activités.

De fait, le secteur situé à l'angle sud-est du rempart antique, sur les bords de la Garonne au débouché du Peugue, pourrait être le premier noyau de cette implantation, sans compter la petite terrasse située à l'angle des rues Neuve et Renière qui mettait ses habitants hors d'eau. Il est certes impossible de donner les différentes étapes de ce changement de port. En revanche, il est probable que les alignements remarquables notés sur l'épine dorsale de la zone 9 constitue un premier réseau de voirie, avant l'implantation de la deuxième enceinte. Dès lors, ce secteur semble voué à être le cordon alimentaire et économique du fleuve à la ville comme l'orientation dominante est-ouest du secteur l'envisage.

Le développement du nouveau poumon économique autour de la place du Marché

La migration des activités maritimes, même à l'échelle locale, a donné une couleur marchande et bourgeoise à ce secteur, particulièrement au quartier de la Rousselle où toute bonne famille qui se respecte a pignon sur rue. La polarisation des activités entraîne une concentration sociale identique et la naissance d'une élite de *burgenses* attestée dès 1122-1124. Ce n'est sûrement pas le hasard qui conduit les viguiers et prévôts de Bordeaux à s'installer au débouché d'une porte qui prend leur nom : la porte Bégueyre dite aussi porte de la Vigerie¹⁸, mais plus vraisemblablement le désir d'exercer leur pouvoir à proximité du pôle économique.

La délocalisation du port s'est faite à un rythme inconnu pour un espace qu'il est tout aussi difficile de définir avec précision. Aucun document ne laisse présager qu'une autorité quelconque a décidé une création ex-nihilo. Rien n'est moins sûr. Plus justement, une lente inertie a permis l'émergence de ce pôle. Les premières installations se situent-elles sur la grave ou

14. Pour l'étude de cette enceinte, se reporter à Barraud et al., 1996.

15. *Ibid.* cf. « l'expansion du Haut-Empire » p. 29.

16. Etienne (dir.), 1990, p. 78.

17. *Ibid.* p. 115, Robert Etienne mentionne qu'« on pouvait y faire monter au XV^e siècle des navires d'une cinquantaine de tonneaux dans 8 à 10 pieds d'eau. » L'auteur ne cite pas sa source, en revanche, on peut raisonnablement penser que le débit devait être plus élevé à la fin de l'époque carolingienne.

18. Drouyn, 1879, p. 50, la mention de cette porte est attestée depuis 1175.

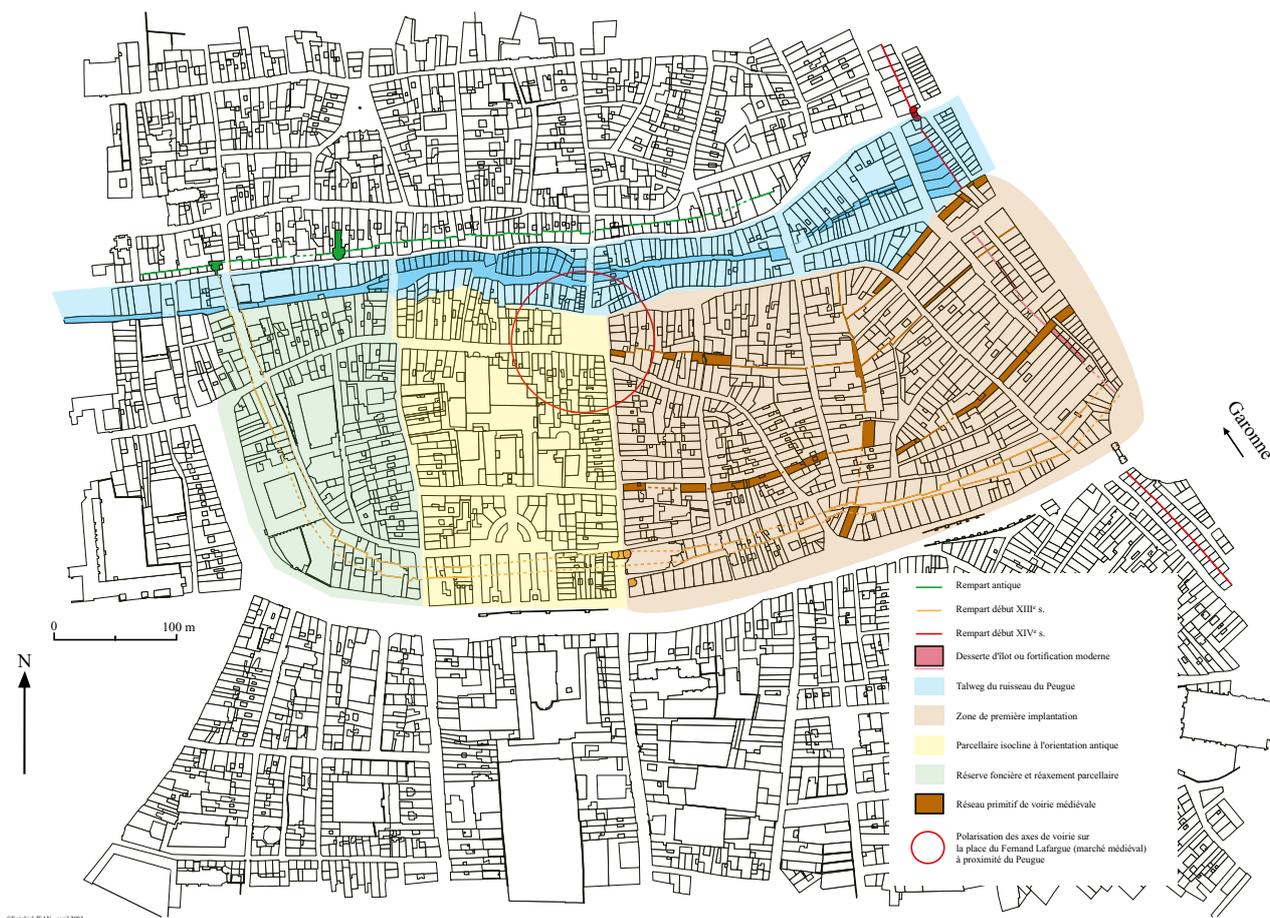


Fig. 6. - Plan de synthèse.

directement plus en amont dans le Peugue, tels que les romains l'avaient pratiqué sur la Devèze afin palier le ballotement des marées ?

La présence du Marché (« lou Mercat ») est attestée avant 1155. La création de cet espace commercial a dû se faire de pair avec la création d'un port intérieur sur la Devèze et l'ouverture du rempart antique avec la porte Begueyre. A ce sujet, le dédoublement du Peugue, noté au niveau de la rue des Herbes présente un grand intérêt. Les îlots pris dans l'étau des rues du Mû et des Herbes témoignent de l'envasement qu'a connu le Peugue à l'époque moderne. On peut aussi supposer qu'ils témoignent d'un élargissement calculé et suffisant pour accueillir une structure portuaire implantée entre la place du marché (Fernand-Lafargue) et l'accès à la ville par la Porte Bégueyre. Ces deux panses pourraient donc témoigner de la

trace d'un « quai fluvial » interne, nécessaire au croisement des flux ascendants et descendants constitués à proximité du marché.

Là encore, l'analyse des formes ne permet pas de donner une datation précise de cette implantation. Les mentions des anciennes rues du quartier de la Rousselle (Rue Neuve, rue de la Rousselle, rue Bouquière), apparaissent dès le milieu du XII^e siècle et suggèrent qu'elles sont en place depuis la fin du XI^e siècle. C'est en tout cas la limite chronologique supérieure qui semble la plus raisonnable pour entériner cette mise en place. Elle correspond aussi à l'implantation de nouvelles paroisses : paroisse Saint-Eloi en 1159 et construction de Sainte-Colombe en 1181 pour les abords immédiats, mais aussi reconstruction de Sainte-Eulalie en 1171 et délimitation des paroisses Saint-Michel et Sainte-Croix en 1171 pour les franges plus lointaines.

Un pôle marchand fortifié mais ouvert sur la Garonne

Premier accroissement : le tracé de la deuxième enceinte

La juxtaposition des séries d'alignements remarquables permet de restituer le tracé de l'enceinte construite au début du XIII^e siècle. Depuis la place Bir-Hackeim jusqu'à la Grosse-Cloche, le tracé est presque continu. Le rempart est constitué de deux murs. On peut noter l'écartement qui se produit depuis la rue des Boucheries jusqu'au fleuve, qui demeure le témoin de la fontaine des Portanets, petit cours d'eau coincé entre les deux murs et qui se jetait dans la Garonne (actuelle impasse de la fontaine Bouquière) où le rempart est très nettement visible.

De l'autre côté de la rue Saint-James, le tracé est toujours double mais a été en grande partie effacé par l'opération d'urbanisme évidente que constituent les étals hémisphérique du Marché-Neuf (actuelle place de la Ferme-de-Richemont).

C'est à l'angle de l'ancien Collège Royal, actuel musée d'Aquitaine, qu'aucune trace ne fossilise la présence d'une enceinte double. Une partie du mur est nettement visible du fait du rattachement de l'enceinte médiévale à celle du III^e siècle par le biais d'une parcelle de forme aberrante qui cristallise cette capture, en rompant la rue des Mottes. L'enceinte pourrait donc être constituée d'un mur simple sur le côté ouest, si l'on se limitait à la seule observation planimétrique. Pourtant, le texte rapportant l'autorisation consentie par le prince Edouard à Guilhem Ramon Colom de lotir le secteur, le 12 août 1255, ne laisse aucun doute sur l'aspect double de cette enceinte coté nord-ouest¹⁹. De fait, l'observation de la baïonnette notée au nord de la rue Saint-Antoine, aujourd'hui disparue, pourrait marquer l'emplacement du mur intérieur (noté en pointillés sur la fig. 6).

Aucun alignement parcellaire ne permet de dire si l'enceinte construite au début du XIII^e siècle englobait complètement le faubourg Saint-Eloi. Pourtant, le trait essentiel de ce quartier consiste à développer la synergie marché / fleuve. La fermeture complète du système semble donc aberrante puisqu'elle créerait un goulet d'étranglement à l'embouchure du Peugue. La présence de l'alignement B ne correspond pas à la morphologie de la deuxième enceinte. Le rempart des années 1220 butte sur la Garonne. L'absence de pont, jusqu'à l'époque napoléonienne, a conféré une valeur protectrice au fleuve sur ce tronçon. Les îlots compris entre le mur du premier accroissement et la rue du Pont-Saint-Jean semblent donc avoir été en contact direct avec le fleuve pendant tout le Moyen-Age.

Second accroissement : le tracé de la troisième enceinte

Une vue d'ensemble du parcellaire bordelais est essentiel pour suivre pas à pas le tracé de l'enceinte commandé dès 1302 et qui englobe l'ensemble des établissements ecclésiastiques de Bordeaux à l'exception de Saint-Seurin et des Chartrons. Là encore, la physionomie des alignements relevés sur le front fluvial ne permet en aucun cas de rattacher la partie de l'enceinte qui butte sur le rempart du XIII^e siècle (A) à l'autre morceau qui semble s'arrêter sur le Quai Bourgeois (C). L'alignement B, constitué de limites parcellaires et d'arrière cours, pourrait plus vraisemblablement être rapproché à une venelle de distribution interne de l'îlot dont la forme et l'épaisseur se différencient, rappelons-le, de tous les autres îlots observés en bordure du fleuve. Il pourrait encore évoquer une fortification moderne dont l'implantation marquerait l'envasement définitif du Peugue vers la fin du XVI^e siècle ou le début du XVII^e siècle. Le quartier de la Rousselle semble donc être ouvert sur le fleuve depuis la rue de la Porte-Saint-Jean jusqu'aux Salinières pendant tout le Moyen Age.

Conclusion

L'analyse des formes parcellaires permet de déceler les grandes étapes du développement urbain et de la topographie du faubourg Saint-Eloi. Pourtant, elle demeure limitée dans ses conclusions chronologiques et historiques dans la mesure où un certain nombre d'édifices ont disparu de la source cadastrale. Les sources planimétriques qui situent avec précision l'emplacement du palais de l'Ombrière et les actes qui mentionnent l'existence d'une Maison de la Ville, à proximité de l'église Saint-Eloi, sont à prendre en compte. Elles permettent de mesurer la triple importance de ces quartiers qui concentrent sur 400 mètres, les trois lieux essentiels de la gestion urbaine : le poumon économique, largement développé, autour de la place Fernand Lafargue, mais aussi le pôle politique avec le Palais de l'Ombrière et enfin le pôle municipal concentré sur l'église Saint-Eloi et la Jurade.

La tentation de dater les différentes étapes de fabrication du tissu urbain est grande mais déformerait les ressorts de l'analyse présentée. D'une part, le cadre géographique de l'étude est trop restreint pour offrir une chronologie dont la relativité reposerait sur les manques cruels d'analyse des formes associées

19. *Rôles Gascons*, tome 1 supplément, n° 4526, Voir à ce sujet Boutouille, 2003.

et jouxtant le dit secteur. D'autre part, une septième carte qui n'aurait pour but que de réduire l'espace à un objet temporel en le cloisonnant entre les différentes périodes historiques (Antiquité, Moyen Age, époque Moderne, histoire Contemporaine) serait aussi la meilleure façon de gommer la tentative d'appréhension et de compréhension des phénomènes complexes de fabrique de la ville.

Nous avons tenté de saisir l'espace comme un organisme qui s'étend ou se rétracte, croît ou s'anémie selon les facteurs démographiques et économiques. Ici, la croissance du *subur-*

bium au sud de la ville constitue la première réelle mutation urbaine depuis que les premiers murs ont figé le paysage. La construction des deux dernières enceintes bordelaises est le premier marqueur d'accroissement urbain. Cependant, à la fois soucieux de protéger les hommes et les biens et de les faire s'épanouir, il apparaît que les décideurs, ou d'autres facteurs, ont souhaité favoriser la synergie fleuve/ville en laissant ouvert le faubourg Saint-Eloi sur la *mar*. La Garonne est et demeure pendant le Moyen Age, la bouche sans laquelle Bordeaux saurait se nourrir et croître puisque d'elle arrive ou part presque tout.